

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 mai 2013**

Décision n° **B-2013-4192**

commune (s) : Saint Fons

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation 2013 - Attribution de subventions à la Commune de Saint Fons et à l'Association
lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 3 mai 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme Besson,
MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot (pouvoir à
M. Darne J.), M. Calvel, Mme Pédrini, M. Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Barge,
Passi, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Rivalta, Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Gelas, Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 mai 2013**Décision n° B-2013-4192**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2013 - Attribution de subventions à la Commune de Saint Fons et à l'Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, a été prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014. La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP), axe prioritaire du CUCS d'agglomération, fait l'objet d'une convention-cadre à l'échelle de chaque territoire de la géographie prioritaire de la politique de ville qui associe les partenaires suivants : commune, Etat, Région Rhône-Alpes et bailleurs sociaux du territoire. Chaque convention de GSUP se décline en un programme annuel d'actions.

L'objet du présent dossier concerne le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine de Lyon d'un montant de 59 365 € nets de taxes aux maîtres d'ouvrage des actions à mener dans le cadre de la GSUP sur la Commune de Saint Fons pour l'année 2013.

Le programme d'actions pour l'année 2013 concourt aux objectifs suivants :

- le renforcement des liens entre les partenaires de proximité,
- l'actualisation en continu du diagnostic partagé sur le territoire,
- l'implication des habitants dans la gestion quotidienne de leur quartier,
- la contribution des actions GSUP à l'insertion sociale et professionnelle des personnes,
- le renforcement de l'entretien et de la maintenance des logements et parties communes et des espaces extérieurs,
- le renforcement de la gestion des espaces extérieurs,
- le maintien d'une forte vigilance sur le repérage des dysfonctionnements et une meilleure réactivité des interventions,
- l'amélioration de la tranquillité et de la sécurité des personnes,
- la mise en place des conditions de gestion pérenne des espaces réaménagés,
- le développement d'espaces de proximité pour les habitants.

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2013 est estimé à 370 545 € avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 59 365 € net de taxes, réparti comme suit :

- 23 115 € au profit de la Commune de Saint Fons,
- 36 250 € au profit de l'Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM).

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2013 détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Saint Fons, pour l'année 2013,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 59 365 € net de taxes, répartis comme suit :

- 23 115 € au profit de la Commune de Saint Fons,
- 36 250 € au profit de l'Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM),

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Saint Fons et l'ALTM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - comptes 657341 et 6574 - fonction 824 - opération n° 0P17O2799.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 mai 2013.